

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2018

PAS D'AUGMENTATION DES TAXES LOCALES

Vote des budgets primitifs 2018 :

CCAS :

La section fonctionnement dépenses-recettes s'équilibre à 918 €

Pas de section d'investissement

Voté à l'unanimité

POLE MEDICAL :

La section fonctionnement dépenses-recettes s'équilibre à : 30 000 €

La section investissement dépenses-recettes s'équilibre à : 147 314 €

Voté à l'unanimité

TIC DE L EMBLAVEZ :

La section fonctionnement dépenses-recettes s'équilibre à : 120.000 €

Pas de section d'investissement

Voté à l'unanimité

COMMUNE BUDGET PRINCIPAL :

La section fonctionnement dépenses-recettes s'équilibre à : 1 607 024 €

La section investissement dépenses-recettes s'équilibre à : 1 217 763 €

Voté à l'unanimité

CDD José CARVALHO : son contrat de 6 mois se termine fin avril 2018.

le Conseil décide de renouveler son contrat pour six mois soit jusqu'au 31 octobre 2018.

Déclassement de l'ancienne école de Blanlhac : validation de ce déclassement afin de pouvoir continuer le projet de vente de l'école

Subventions aux associations 2018 :

OGEC st Joseph : la somme de 626 euros par élève et par an correspondant au coût d'un élève de l'école publique est accordée en fonction du nombre d'élèves comme le prévoit la loi

Amicale Laïque : somme accordée en fonction du nombre d'élèves

VMEH Rosières : 400 euros

Secours Catholique : 300 euros

Comité Départemental de la Résistance: 100 euros

Harmonie de Rosières : 1600 euros

Rêve de Foin : 2500 euros

Bibliothèque : 6000 euros

BEAU LA VI : 2500 euros

Clic à Rosières : 2000 euros

Gym Entretien : 300 euros

Sapeurs Pompiers : 1500 euros

Club de Tennis : 300 euros

Subventions votées à l'unanimité

CRECHE : montant des divers loyers versés par la structure

Le conseil a décidé d'appeler le versement des loyers pour le 1^{er} trimestre 2018 correspondant à la 2^{ème} extension de la Crèche (800 euros par mois) quant aux loyers de la 1^{ère} extension ils sont mis en attente.

Demande d'une participation financière du bus entre les écoles et la crèche pour les enfants utilisant ce ramassage mis en place par la crèche . Le Conseil décide de demander à la Directrice de la Crèche le nombre d'enfants de Rosières et le nombre d'enfants des autres communes environnantes concernés par ce service pour permettre au conseil de prendre une décision.